

Paris, le 18 mai 2021

Olivier VERAN rencontre les kinésithérapeutes et reconnaît le Grade MASTER Une avancée historique pour la profession !

Ce lundi 17 mai, à l'occasion d'une visio-conférence, le ministre des solidarités et de la santé échangeait avec les kinésithérapeutes et les étudiants sur les nombreuses préoccupations de la profession.

A cette occasion le Ministre a effectué plusieurs annonces parmi lesquelles la reconnaissance du Grade Master pour nos étudiants arrivant en fin de cursus.

Il y a près de 25 ans, démarraient les premières expérimentations relatives à la réforme de notre formation initiale, avec, pour les premiers IFMK, un recrutement par concours en fin de première année de médecine.

Depuis, la maquette de formation initiale a été complètement repensée, les IFMK ont conventionné avec l'université, un conseil national des universités en sciences de la rééducation et de la réadaptation a été créé. Les étudiants réalisent désormais 4 années de formation en IFMK après une année de recrutement en PASS, LAS, licence Staps ou Bio et les textes réglementaires définissant la profession attribuent de nouvelles missions aux kinésithérapeutes depuis 2016.

La FFMKR remercie Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé qui, fidèle à ses engagements, a reconnu à la profession le Grade Master.

Cette avancée est historique pour la profession et le fruit d'une riche collaboration entre la FFMKR, le CNOMK, l'UNSMKL, le CMK, la FNEK et le SNIFMK. En outre, elle repositionne la kinésithérapie française au même rang que la plupart de nos voisins européens. C'est également une reconnaissance majeure pour notre profession, désormais placée au rang d'ingénieur en Santé.

La FFMKR a une pensée émue pour Pol LORIN, ancien Conseiller Fédéral (1949-2016) qui a consacré une grande partie de son parcours professionnel à ce dossier.

Par ailleurs et à plusieurs reprises, le ministre s'est dit favorable à l'accès direct, les kinésithérapeutes étant « *capables de déterminer seuls le mode de rééducation, le nombre et le contenu des séances* » mais aussi « *de prescrire des antalgiques simples, des myorelaxants et des examens d'imagerie, nécessaire à leur exercice* ». Un rapport sur l'élargissement de ce droit de prescription, sur l'accès direct et sur les pratiques avancées est en cours et sera remis au Parlement dans les 6 mois qui viennent.

Pour la FFMKR qui défend ce principe depuis de nombreuses années (Assises Nationales de la kinésithérapie – Caen, 2008), il s'agirait d'une réponse pragmatique aux difficultés d'accès aux soins, au soulagement des services d'urgences hospitalières, au retard de prise en charge et de

perte de chance pour les patients ; mais aussi une source potentielle de près de 200 millions€/an d'économies rien que pour l'entorse de cheville.

Olivier VÉRAN soulignait également le rôle et l'implication des kinésithérapeutes dans la lutte contre la Covid-19, en réanimation, en établissement de soins de suite et de réadaptation, dans la prise en charge en soins de ville, tant dans la phase aiguë que dans la prise en charge des Covid longs, mais aussi dans la stratégie de dépistage massif et de vaccination, positionnant ainsi le kinésithérapeute comme un acteur majeur de la santé publique.

Enfin, au cœur des préoccupations des kinésithérapeutes, le volet des revalorisations des actes conventionnels. Le ministre semble trouver la plupart des « *cotations très insuffisantes* ». Il se dit tout à fait favorable à la création de nouveaux actes, relatifs à l'innovation en rééducation et aux nouvelles techniques et technologies.

En revanche, il n'envisage pas de revalorisation de la lettre-clé. La FFMKR ne l'entend pas de cette façon :

- à peine 5% de hausse des revenus en 20 ans (bien moins que l'inflation) ;
- 10 ans que la lettre-clé n'a pas été réévaluée ;
- des promesses non-tenues quant à la redistribution d'une partie des économies générées par le virage ambulatoire ;
- l'acte individuel en moyenne à 17,50€, devenu financièrement intenable imposant aux kinésithérapeutes, malgré eux, de multiplier les actes et provoquant mécontentement, frustration et épuisement professionnel.

La FFMKR est consciente que la démographie professionnelle fait peur au regard des dépenses engendrées, mais reste convaincue qu'elle est une chance et une opportunité pour notre population notamment à travers le rôle primordial de la kinésithérapie face au vieillissement de la population et au « bien-vieillir », ainsi que dans le cadre de la prévention primaire, du sport-santé, de la restauration de la qualité de vie au travail.

La FFMKR ne cesse et ne cessera d'être force de propositions pour améliorer l'accès aux soins, fluidifier le parcours patient, optimiser la qualité et la pertinence des soins, notamment en développant la coordination de proximité entre les différents acteurs gravitant autour du patient.

Si ces objectifs sont partagés avec le ministère et l'assurance maladie, il conviendra de faire des choix cohérents et adaptés aux enjeux de demain. La FFMKR est prête à relever ces défis mais n'acceptera pas une politique qui consisterait à continuer de contraindre économiquement les professionnels à privilégier la quantité au détriment de la qualité des soins.

La FFMKR voit en ces échanges de nombreux signaux positifs et salue la dynamique et l'esprit d'ouverture impulsés par le Ministre à travers cette rencontre avec les kinésithérapeutes.

Contact presse :
Sébastien GUÉRARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org